n la République " Navdi 4/10/16

Pesticides: « 25 à 35 % de terres en moins »



La visite d'une exploitation de Sauvelade a permis de mesurer l'impact du projet d'arrêté. © JEAN-LOUIS GAMAURY

AGRICULTURE « Révision du cadre national d'utilisation des produits phytosanitaires ». Voilà l'intitulé du projet rédigé par les ministères de l'agriculture, de l'environnement et de la santé qui crée bien des remous dans le monde agricole. « Ce nouveau texte, plus restrictif, comporte des mesures absurdes qui conduiraient, s'il était voté en l'état, au retrait de près de 4 millions d'hectares de la production agricole », estime ainsi Bernard Layre, président de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA). Ce lundi, il a invité les parlementaires et les décideurs locaux sur l'exploitation de Frédéric Carrère Lateulère à Sauvelade, « afin de mesurer l'impact possible du projet sur notre département ».

Des mesures jugées « absurdes »

Devant les parlementaires, mais aussi les services de la préfecture concernés par le nouvel arrêté, ainsi que le directeur de cabinet du préfet, le président de la chambre d'agriculture, et des agriculteurs, Bernard Layre a fait dans le concret concernant le projet de nouvel arrêté remplaçant celui de 2006. Dans le but de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires, ce dernier porte-

rait les zones non exploitables de 5 mètres actuellement le long d'un ruisseau, à 20 à 50 mètres, suivant les cas, au bord des ruisseaux, des fossés, à proximité des maisons, au bord des bois, etc. « C'est une réglementation franco-française qui charge la barque des agriculteurs, on nous met de plus en plus de contraintes et on nous réduit de plus en plus l'espace agricole, juge Bernard Layre. Cela représenterait 25 à 35 % de terres en moins seulement si on appliquait une bande de 20 mètres ».

A Sauvelade, Frédéric Carrére qui exploite 112 hectares perdrait ainsi pas moins de 23 hectares de son exploitation. Le député David Habib a sollicité une entrevue avec Marie-France Cazalère, chargée des dossiers agricoles auprès du président de la République de même qu'une entrevue à laquelle serait convié Bernard Layre chez le Premier ministre. Pour sa part, le directeur de cabinet du préfet Michel Gouriou, a voulu recadrer les choses : « Je comprends votre inquiétude. Il s'agit d'un arrêté qui va remplacer celui de 2006. Il est actuellement à l'étude, il faut faire remonter vos préoccupations. Monsieur le préfet reçoit d'ailleurs le président de la FDSEA dès ce mardi ».

JEAN-LOUIS GAMAURY